

Direction de la Valorisation des Ressources et des Territoires
Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde.

RAPPORT D'ESSAI N° HY2604646-v1

Destinataire

MAIRIE DE CARCANS -p
MAIRIE
2 A ROUTE D'HOURTIN
33121 CARCANS
FRANCE

Demandé par : ARS 33 -p
Exploitant : 00268 MAIRIE DE CARCANS -p - MAIRIE - CARCANS
Motif : CS - Contrôle sanitaire prévu par l'A.P.
Nombre de prélèvements : 1

Identification du prélèvement n°1

PSV : 0000002959
Nom du PSV : BOMBANNES

Commune : CARCANS
Localisation exacte : BOMBANNES

Type d'eau : EB EAU DE BAIGNADE
Type analyse : TBAI_ARS; BAI_ARS

Type de visite : AU_BAI
Date et Heure de Prélèvement : 21/07/2026 10:55

UGE : -
Installation : - 002104 BOMBANNES

Date de réception : 21/07/2026 Météo du jour : Ensoleillé
Heure de réception : 13H45
Préleveur : FEYDIT (LDA33)
Température réception :
Méthode de FD T 90-521 @
prélèvement :

Date début analyse : 21/07/2026 Date d'édition : 23/07/2026

Recherches effectuées	Sous-traitant	Méthodes	Résultats	Unité	Limite (1)	Réf. (2)
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Affichage sur site		Observation	Mis à jour			
Température de l'eau		Méth int PR23-11-I-08 @	24,9	°C		
Substance tensio active/mousse		Observation	ABSENCE (ARS)			
Huiles minérales		Observation	ABSENCE (ARS)			
Résidus goudronneux et matières flottantes		Observation	ABSENCE (ARS)			
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Couleur qualitative de l'eau		Observation	Normal			
PARAMETRES. MICROBIOLOGIQUES						
Entérocoques /100ml (MP)		NF EN ISO 7899-1 @	< 15	NPP / 100ml	660	
Escherichia coli / 100ml - MP		NF EN ISO 9308-3 @	< 15	NPP / 100ml	1800	

(1) Limite qualité selon la réglementation en vigueur

(2) Référence qualité selon la réglementation en vigueur

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire Départemental d'Analyses de Gironde pour les seuls essais repérés par le symbole @.



ACCREDITATION
N°1-1466
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Direction de la Valorisation des Ressources et des Territoires
Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde.

Le rapport d'essai ne se rapporte qu'aux objets soumis à l'essai et ne peut être reproduit que sous sa forme intégrale. Lorsque le prélèvement est réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les dénombrements inférieurs à 10 colonies sont rendus sous la forme d'une valeur numérique estimée non fiable statistiquement. Résultat incomptable correspond à la présence d'une flore interférente avec présence du germe cible. Résultat illisible correspond à une présence d'une flore interférente avec le germe cible absent ou non détectable. Les résultats ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure. Elles peuvent être communiquées sur demande lorsque celles-ci sont disponibles. Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Les dates de début d'analyse de chaque essai peuvent être communiquées sur demande. Les informations mentionnées en italique sont communiquées par le client (et donc reproduites sous son entière responsabilité), à l'exclusion des données de prélèvement lorsque le laboratoire est le préleveur. Si le rapport est rendu hors accréditation relevant d'une prestation couverte par la portée d'accréditation du laboratoire, ce dernier ne pourra pas être affiché ou transmis à des tiers (public ou autorités).

Rapport d'essai n° HY2604646-v1
- Date d'édition : 23/07/2026

Marie-Andrée REBELLER
Responsable Technique Hygiène
Alimentaire

